



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Restreinte du vendredi 19 décembre 2025
Président :	M. Marc TINCHON
Présents :	MM. Jean Luc BERNARD – Bernard DEJARDIN
Excusés :	MM. Jean Pierre CERER – Anthony RINGEVAL

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Rectificatif :

Journées du 16 novembre

U15 D4 - POULE D

Rencontre N°55070721 FC SERVINS VERDREL – US NOEUX LES MINES (b)

Réserves techniques de US NOEUX LES MINES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain 2/2

Amende de 50€ à US NOEUX LES MINES.

Journées du 13 et 14 décembre

FEMININES SENIORS A 8 – POULE B

Rencontre N°54439644 AS VENDIN – ES VENDIN LE VIEIL

3^{ème} forfait de ES VENDIN LE VIEIL.

AS VENDIN bat ES VENDIN LE VIEIL par forfait 5/0.

Amende de 45€ à ES VENDIN LE VIEIL.

FEMININES SENIORS A 8 – POULE D

Rencontre N°54439850 AAE DOURGES – US LAPUGNOY

2^{ème} forfait de US LAPUGNOY.

AAE DOURGES bat US LAPUGNOY par forfait 5/0.

Amende de 30€ à US LAPUGNOY.

U15 FEMININES A 8 – POULE A

Rencontre N°54834983 USO BRUAY – EC MAZINGARBE

2^{ème} forfait de EC MAZINGARBE.

USO BRUAY bat EC MAZINGARBE par forfait 5/0.

Amende de 20€ à EC MAZINGARBE.

Match retour à USO BRUAY.

U13 D3 – POULE D

Rencontre N°55204651 US CROISILLES (b) – US IZEL LES EQUERCHIN

1^{er} forfait de US IZEL LES EQUERCHIN.

US CROISILLES bat US IZEL LES EQUERCHIN par forfait 5/0.

Amende de 10€ à US IZEL LES EQUERCHIN.

Match retour à US CROISILLES.

U13 D4 – POULE P

Rencontre N°55195690 COS MARLES (c) – FC VERQUIGNEUL

1^{er} forfait de FC VERQUIGNEUL.

COS MARLES bat FC VERQUIGNEUL par forfait 5/0.

Amende de 10€ à FC VERQUIGNEUL.

Match retour à COS MARLES.

U11M – D3 – POULE D

Rencontre N°55199839 US BILLY BERCLAU (b) – AFC LIBERCOURT

1^{er} forfait de AFC LIBERCOURT.

US BILLY BERCLAU bat AFC LIBERCOURT par forfait 5/0.

Amende de 10€ à AFC LIBERCOURT.

Match retour à US BILLY BERCLAU.

U11M – D4 – POULE M

Rencontre N°5522070 FC DAINVILLE – AS BBV

1^{er} forfait de AS BBV.

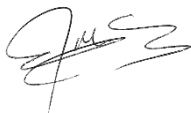
FC DAINVILLE bat AS BBV par forfait 5/0.

Amende de 10€ à AS BBV.

Match retour à FC DAINVILLE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**Le Président,
Marc TINCHON**



**Le Secrétaire
Jean-Luc BERNARD**

